

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

AMENDEMENT

N ° CL107

présenté par

M. Diard, M. Ciotti, M. Gosselin, M. Huyghe, M. Kamardine, M. Larrivé, M. Marleix, M. Pradié,
M. Savignat, M. Schellenberger et M. Viala

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.